

Mémoire présenté au Comité permanent de la
santé dans le cadre de son étude sur la
souveraineté pharmaceutique du Canada



Canadian
Chamber of
Commerce Chambre de
Commerce
du Canada

Avril 2026



Le 17 avril 2026

Comité permanent de la santé Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Par courriel : HESA@parl.gc.ca

Objet : Mémoire présenté en réponse à l'étude sur la souveraineté pharmaceutique du Canada

La Chambre de commerce du Canada est heureuse de contribuer à l'étude menée par le Comité permanent de la santé concernant la souveraineté pharmaceutique du Canada. Il est essentiel de garantir un approvisionnement fiable en médicaments, en dispositifs et en équipements essentiels pour assurer la sécurité sanitaire et la résilience économique. L'amélioration de l'accès à ces produits est également essentielle pour relever les défis auxquels fait face le système de santé et pour soutenir notre secteur des sciences de la vie, qui est un moteur d'innovation et de croissance économique. Dans un contexte géopolitique moins sûr, et face à des difficultés économiques sans précédent, il est important de disposer d'un secteur des sciences de la vie solide et de capacités de production nationales, qui constituent de précieux atouts nationaux.

Cependant, plutôt que de mettre l'accent sur la « souveraineté pharmaceutique », le gouvernement devrait privilégier une politique axée sur la « résilience pharmaceutique ». Bien qu'il soit important de renforcer les capacités de production au pays, il n'est pas réaliste que le Canada produise sur son territoire l'ensemble des produits médicaux dont il a besoin. Le meilleur moyen de garantir l'accès aux médicaments et aux équipements essentiels passe par un secteur des sciences de la vie compétitif. Le commerce international et l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement mondiales sont des conditions préalables indispensables au succès de notre secteur. Il serait contre-productif de limiter notre capacité à importer les biens dont nous avons besoin et celle de nos entreprises nationales à participer à l'économie mondiale. Les risques liés aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent être gérés non seulement par une solide capacité de production nationale, mais aussi grâce à des mécanismes bilatéraux ou multilatéraux qui protègent la circulation des biens médicaux en période de crise.

À mesure que le gouvernement américain continue de remettre à plat sa politique commerciale, le secteur canadien des sciences de la vie doit relever une nouvelle série de défis. L'un des principaux concerne les efforts déployés par le gouvernement américain pour rétablir l'équilibre des prix pharmaceutiques à l'échelle mondiale au moyen de sa politique de la nation la plus favorisée (NPF). Étant donné que les prix de liste des médicaments de marque aux États-Unis sont généralement plusieurs fois supérieurs à ceux pratiqués à l'étranger, cette politique baserait les prix américains sur ceux de pays dont le PIB par habitant est d'au moins 60 % de celui des États-Unis. Plutôt que de subir des pertes importantes sur le marché américain, les fabricants de médicaments pourraient se retirer ou éviter les marchés plus modestes comme le Canada, qui ne représente que 2 % de la demande pharmaceutique mondiale.



Compte tenu des conséquences potentiellement graves de cette situation, il nous faut réagir en renforçant notre soutien à l'innovation et à la production pharmaceutiques. Nous avons à notre disposition un large éventail d'outils susceptibles d'être mis en œuvre, notamment la création d'un fonds destiné à soutenir l'innovation dans le domaine des sciences de la vie, la réduction des délais d'attente pour l'accès aux nouveaux médicaments pour les patients bénéficiant d'un régime public, la poursuite des initiatives de réduction des formalités administratives à Santé Canada, et l'harmonisation de nos règles en matière de propriété intellectuelle (PI) avec celles de nos principaux partenaires commerciaux. De telles mesures encourageront les investissements dans le secteur des sciences de la vie et renforceront concrètement notre soutien à l'innovation pharmaceutique.

Toute vision de la résilience pharmaceutique doit également inclure des mesures visant à garantir l'accès aux dispositifs et aux équipements médicaux, qui sont de plus en plus utilisés conjointement avec les produits pharmaceutiques dans le traitement des pathologies. Actuellement, le gouvernement américain mène une étude au titre de l'article 232 de la *Trade Expansion Act* sur les dispositifs médicaux, les EPI et les consommables. De même, s'il est important de renforcer les capacités de production nationales, des politiques « Acheter canadien » trop restrictives pourraient limiter l'accès aux dispositifs et équipements nécessaires au Canada. La limitation des restrictions commerciales visant les dispositifs médicaux doit également être une priorité dans les négociations commerciales, y compris lors de l'examen de l'ACEUM.

Nous soumettons les recommandations ci-dessous au Comité pour qu'il puisse les examiner. Nous serions heureux de discuter plus en détail du contenu de notre mémoire avec les membres du Comité.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Liam MacDonald

Directeur, Politiques et relations gouvernementales Chambre de commerce du Canada

lmacdonald@chamber.ca



Recommandations

1. Continuer de s'appuyer sur la vision présentée dans la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie visant à établir une industrie nationale des sciences de la vie solide

Lancée en 2021 pendant la pandémie de COVID-19, la Stratégie en matière de biofabrication et de sciences de la vie (SBSV) a injecté 2,2 milliards de dollars dans le secteur canadien des sciences de la vie. Dans cette stratégie, le gouvernement reconnaît que des décennies de déclin des capacités nationales en sciences de la vie au Canada nous avaient rendus vulnérables et nous avaient contraints à nous tourner vers des partenaires étrangers pour assurer notre approvisionnement en vaccins, en médicaments et en équipements. Il conclut également à juste titre que le meilleur moyen de nous préparer aux futures urgences sanitaires était d'inverser cette tendance en développant une industrie nationale solide et diversifiée. Au-delà des investissements directs, la SBSV propose plusieurs autres mesures pour soutenir le secteur, notamment le développement d'un vivier de talents dans les sciences de la vie, le renforcement des capacités publiques et la modernisation de la réglementation.

Maintenant que les fonds réservés à cette stratégie ont été entièrement alloués pour combler des lacunes urgentes, il faudrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'environnement d'affaires du secteur des sciences de la vie. Le Canada dispose de plusieurs atouts, notamment un écosystème de recherche de classe mondiale. Cependant, le manque de débouchés commerciaux, les longs délais d'homologation et de remboursement, ainsi que les règles mal adaptées en matière de propriété intellectuelle continuent de freiner notre potentiel. Ne perdons pas de vue les leçons tirées de la pandémie et agissons avec une vision claire pour assurer la croissance du secteur canadien des sciences de la vie.

2. Établir un fonds pour l'innovation et la résilience en santé afin de remédier rapidement au sous-financement de l'innovation pharmaceutique au Canada et de répondre à la politique de la nation la plus favorisée (NPF)

D'après une analyse réalisée par EY en 2025, le Canada ne consacre que 0,32 % de son PIB par habitant aux médicaments innovants, contre 0,78 % aux États-Unis et 0,34 % dans les pays de l'Union européenne. Malgré les efforts en cours pour rééquilibrer le financement des innovations pharmaceutiques à l'échelle mondiale, cet écart expose le Canada à des risques. Si la politique américaine de la nation la plus favorisée est mise en œuvre, notre accès aux médicaments les plus récents et les plus efficaces pourrait être gravement perturbé, ce qui pourrait limiter l'accès des patients aux médicaments et geler les investissements pharmaceutiques.

La création d'un fonds pour l'innovation et la résilience en e santé pourrait nous aider à accroître rapidement nos investissements dans l'innovation pharmaceutique et à combler notre retard par rapport aux autres administrations. Un tel fonds pourrait appuyer l'innovation dans le domaine des sciences de la vie et contribuer à l'objectif du gouvernement d'accélérer l'accès aux nouveaux traitements, en encourageant les provinces et les territoires à intégrer ces nouveaux médicaments dans leurs listes de médicaments remboursables. De plus, ces



investissements pourraient être pris en compte dans le calcul des objectifs de dépenses de l'OTAN lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre des objectifs de défense.

Si l'accès aux meilleurs traitements est retardé ou compromis, il en résultera une détérioration des résultats en matière de santé et, potentiellement, une augmentation des dépenses globales de santé. Une baisse des investissements dans les sciences de la vie, secteur particulièrement exigeant en matière de recherche et développement, pourrait creuser davantage notre retard en matière d'innovation par rapport aux pays comparables et entraîner un ralentissement de la croissance économique.

3. Mieux harmoniser les normes en matière de propriété intellectuelle (PI) avec celles de l'UE et des États-Unis en prolongeant le rajustement relatif à la durée des brevets et à l'exclusivité des données

À l'heure actuelle, les règles canadiennes en matière de propriété intellectuelle ne concordent pas avec celles des États-Unis et de l'UE. Le système canadien de prolongation de la durée des brevets accorde aux innovateurs jusqu'à deux ans de protection supplémentaire pour le temps perdu lors des processus d'homologation réglementaire, ce qui est nettement inférieur aux cinq ans accordés tant aux États-Unis qu'au sein de l'UE. Ce plafond de deux ans pourrait également ne pas répondre à l'esprit des engagements pris par le Canada dans le cadre de l'ACEUM en matière de propriété intellectuelle (chapitre 20). Cette différence constitue une source importante d'incertitude pour les innovateurs, qui pourraient craindre de ne pas être suffisamment indemnisés pour le temps perdu lors de l'examen réglementaire.

La période d'exclusivité des données est également plus courte au Canada, soit seulement huit ans contre 12 ans aux États-Unis pour les produits biologiques, et jusqu'à 11 ans dans l'UE. Une version antérieure de l'ACEUM comprenait des dispositions exigeant que le Canada prolonge la durée de la protection des données à 10 ans. Cette prolongation devrait être mise en œuvre afin d'encourager les investissements pharmaceutiques, l'innovation et le lancement de produits au Canada.

4. Collaborer avec les provinces et les territoires pour accélérer l'accès des patients aux nouveaux traitements

Une analyse réalisée en 2023 par PhRMA montre que les Canadiens bénéficiant de régimes publics d'assurance-médicaments connaissent les délais d'attente les plus longs du G7 en matière d'accès aux nouveaux médicaments. Alors que les patients de pays comme la France et l'Allemagne ont accès aux nouveaux médicaments en peu de temps, les Canadiens doivent attendre, en moyenne, 52 mois après le premier lancement mondial d'un produit. Il en résulte des résultats de santé moins favorables et une augmentation des ressources consacrées aux visites aux urgences ou aux séjours hospitaliers prolongés qui auraient pu être évités si les patients avaient eu accès aux médicaments appropriés. Étant donné qu'environ 21 % des Canadiens bénéficient de régimes publics d'assurance-médicaments, selon Statistique Canada, ces retards dissuadent également les fabricants de médicaments d'investir dans de nouveaux traitements et de les lancer au Canada.



Bien que le processus d'homologation et d'inscription des médicaments comporte plusieurs étapes complexes, la plupart des retards surviennent après la conclusion des négociations de prix entre les fabricants de médicaments et l'Alliance pancanadienne pharmaceutique, ainsi qu'après l'inscription des nouveaux médicaments sur les listes de médicaments remboursables par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de réduire ces délais. Le programme de financement pour les traitements spécifiques (FAST) de l'Ontario, qui donne accès à certains médicaments anticancéreux hautement prioritaires immédiatement après une recommandation favorable de l'Agence des médicaments du Canada, est un modèle utile qui pourrait être reproduit à l'échelle nationale et, à plus tard, être étendu à d'autres catégories de médicaments.

5. Adapter de manière appropriée les politiques « Acheter canadien » afin d'éviter toute perturbation des chaînes d'approvisionnement en produits médicaux

Les fournisseurs étrangers de médicaments répondent à environ 70 % de la demande canadienne. De même, le Canada dépend d'une industrie des technologies médicales intégrée à l'échelle mondiale pour ses dispositifs et équipements essentiels. Il serait donc irréaliste pour le Canada de rapatrier l'ensemble de sa production. Les politiques « Acheter canadien » proposées, bien qu'elles visent à soutenir l'industrie nationale, pourraient l'isoler de l'écosystème mondial qui soutient sa compétitivité. Les conséquences imprévues de politiques « Acheter canadien » mal calibrées sont particulièrement préoccupantes en ce qui concerne les produits médicaux, car elles pourraient nuire au traitement des patients et entraîner des résultats de santé moins favorables. Alors que la politique NPF des États-Unis et les études menées au titre de l'article 232 menacent toute une gamme de produits médicaux, nous devrions éviter d'ajouter des restrictions commerciales préjudiciables au moyen de politiques « Acheter canadien », compte tenu notamment de la nature sensible des produits médicaux. Nous devrions certes chercher à accroître les capacités de production nationales, mais il ne faudrait rien imposer.

6. Collaborer avec des pays aux mêmes valeurs pour garantir l'accès aux médicaments, dispositifs et équipements essentiels en période de crise

Les chaînes d'approvisionnement du secteur des sciences de la vie sont diversifiées et hautement intégrées à l'échelle mondiale. Il est sans doute de produire certains produits médicaux critiques au Canada, mais notre marché étant de taille réduite, nous ne pouvons pas être totalement autosuffisants. Le meilleur moyen d'atténuer les risques de perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale consiste à respecter le système commercial international fondé sur des règles, ce qui signifie notamment collaborer avec nos partenaires pour renforcer les cadres propres au commerce des produits médicaux. Il pourrait également être utile de conclure des accords supplémentaires avec des pays partageant les mêmes valeurs afin de garantir la continuité de l'approvisionnement en produits médicaux en cas de crise.



À propos de la Chambre de commerce du Canada

La Chambre de commerce du Canada est le réseau d'affaires le plus important et le plus dynamique du Canada. Elle représente plus de 400 chambres et conseils de commerce regroupant plus de 200 000 entreprises de toutes tailles, de tous les secteurs de l'économie et de toutes les régions du pays pour créer les conditions favorables à notre réussite collective. Nous tirons parti de nos solides relations locales pour offrir une perspective nationale unique qu'aucun autre réseau ne peut égaler. Qu'il s'agisse de travailler avec le gouvernement sur des politiques favorables à l'économie ou de fournir des services qui façonnent le commerce et facilitent les échanges, nous donnons à nos membres plus de ce dont ils ont besoin pour réussir : des informations sur les marchés, les concurrents et les tendances, une influence sur les décisions et les politiques qui favorisent la réussite en affaires et l'impact sur les performances commerciales et économiques.